



Commune de
LA CHAPELLE DES MARAIS
(Loire-Atlantique)

ᄀᄀᄀ ᄀᄀᄀ ᄀᄀᄀ

L'an deux mil vingt-trois
FEVRIER à 18h00, le Conseil Municipal de La Chapelle
des Marais, légalement convoqué, s'est réuni en séance
publique sous la présidence de Monsieur Franck HERVY,
Maire de la Chapelle des Marais

Date de convocation : 02 février 2023

Nombre de conseillers
en exercice : 26
présents : 21
votants : 25

Présents :

Franck HERVY - Sylviane BIZEUL- Nicolas BRAULT HALGAND - Stéphanie BROUSSARD -
Catherine CHAUSSE- - Laurence DENIER - Nicolas DEUX - Flavie HALGAND - Cyrille HERVY
- Fabienne JOANNY - Jean François JOSSE - Joël LEGOFF - Nadine LEMEIGNEN -
Christelle PERRAUD - Gilles PERRAUD - Martine PERRAUD- Bertrand PITON- Marie Anne
THEBAUD- Sébastien TOCQUEVILLE- Sandrine VIGNOL

Absents ayant donné procuration:

Yann HERVY ayant donné procuration à Cyrille HERVY
Christian GUIHARD ayant donné procuration à Jean François JOSSE
Céline HALGAND ayant donné procuration à Martine PERRAUD
Jacques DELALANDE ayant donné procuration à Christelle PERRAUD

Absents à l'appel du quorum:

André TOUSSIÉ
Nicolas CHATELIER est absent au moment de l'appel
Arrivée de Nicolas CHATELIER à 18h27

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Laurence DENIER, est désignée, secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des présents.

D2023 - 02/05 VENTE DE LA PARCELLE A n°189

Rapporteur : Jean-François JOSSE

Monsieur TEFFAUT Jean et Mme TEFFAUT Anne-Marie, demeurant 39
rue du Gué à La Chapelle-des-Marais (44410), ont émis la volonté
d'acquérir la parcelle A n° 189 située « La Coué du Marais » (zone NA1 du
PLUi), d'une superficie totale de 3 713 m², appartenant à la commune de La
Chapelle des Marais,

Vu l'estimation des domaines en date du 20/09/2022, à hauteur de 1 857 €

Vu l'accord écrit de Monsieur TEFFAUT Jean et Mme TEFFAUT Anne-
Marie en date du 02/12/2022

Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme du 09/11/2022

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal de vendre à
Monsieur TEFFAUT Jean et Mme TEFFAUT Anne-Marie la parcelle
cadastrée section A n° 189, située « La Coué du Marais » et d'une
superficie totale de 3 713 m² au prix de 1 857 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
Et se prononçant conformément aux dispositions
L 2121-21 du CGCT

Envoyé en préfecture le 13/02/2023

Reçu en préfecture le 13/02/2023

Publié le

ID : 044-214400301-20230208-D20230205-DE

l'unanimité
des articles L 2121-20
SLOW

- Décide de vendre à Monsieur TEFFAUT Jean et Mme TEFFAUT Anne-Marie demeurant 39 rue du Gué à La Chapelle-des-Marais (44410), la parcelle cadastrée section A n°189, située « La Coué du Marais », d'une superficie totale de 3 713 m².
- Dit que le terrain est vendu au prix de 1 857 € et que les frais d'acte seront à la charge de l'acheteur,
- Rappelle que la réalisation de la vente est conditionnée au paiement effectif du prix dans les délais ou lors de la signature de l'acte de vente,
- Donne autorisation au Maire ou au Premier Adjoint délégué à l'Urbanisme, pour signer l'acte authentique à venir et tout autre acte subséquent lié à cette vente,

Copie EXECUTOIRE compte tenu de :

- la transmission en Sous-préfecture le :
- la publication le

Fait à la Chapelle des Marais
Le 10 février 2023

Le Maire,
Franck HERVY

Le Secrétaire de Séance

